

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - AMBARES-ET-LAGRAVE - Secteur Est - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des engagements des contrats de co-développement avec la commune d'Ambarès-et-Lagrave et la Communauté urbaine de Bordeaux (fiches action n°25 et 26 et numéros de contrat CODEV : C020030037 et C020030039). il a été mis en évidence le souhait d'engager une réflexion sur le devenir d'un secteur relativement étendu de la commune, le secteur Est, afin d'en guider l'évolution. Cette réflexion globale, de type plan guide, est impulsée par l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse - Sud Europe Atlantique (LGV-SEA) prévue en 2017 qui va profondément remodeler ce grand territoire.

L'accueil de la LGV-SEA représente pour la Communauté urbaine de Bordeaux d'importants enjeux d'attractivité et de développement territorial : mise à 2 heures de Paris, multiplication des cadencements TGV et TER, augmentation des capacités de fret. Pour la commune d'Ambarès-et-Lagrave, caractérisée par un fort potentiel de développement démographique et urbain, ce projet d'aménagement ferroviaire est à la fois synonyme de fortes contraintes, liées à l'intégration urbaine et paysagère de l'infrastructure, mais aussi synonyme de réelles opportunités, avec notamment la «mise à 10 minutes» du centre de l'agglomération grâce à l'amélioration de la liaison TER entre Ambarès-et-Lagrave et la gare Saint-Jean de Bordeaux.

Enserré au cœur de nombreuses infrastructures ferrées (Ligne à Grande Vitesse, lignes classiques) et routières (Autoroute A10), ce périmètre recouvre aujourd'hui des réalités d'occupations variées : zones agricoles au nord, présence d'une halte TER à Lagrave et de son hameau, d'un Institut pour jeunes aveugles, d'habitat pavillonnaire, de la zone d'activité BOCEAN,... Les travaux en cours pour l'implantation de la future infrastructure ont entraîné de profonds bouleversements dans le tissu existant et des remodelages de terrain conséquents.

L'un des principaux enjeux d'une stratégie d'aménagement sur ce secteur de l'agglomération bordelaise se caractérise par la recherche d'une meilleure préservation des équilibres entre le développement économique, l'accessibilité tous modes, la mise en valeur d'un paysage profondément bouleversé, la protection de l'environnement et la qualité du cadre de vie pour les habitants.

Enjeux de l'étude :

Compte tenu du contexte profondément contraint de ce secteur et des usages déjà en place, la commune d'Ambarès-et-Lagrave souhaite orienter l'aménagement vers une vocation économique du site. Une réflexion sur l'aménagement durable de ce secteur vise à développer le tissu économique dans le respect de l'environnement et du cadre de vie des habitants. De manière plus spécifique, il s'agit de se doter d'un plan programme d'aménagement, pertinent et cohérent au regard des perspectives d'évolution socio-économiques de la commune et de l'agglomération.

En effet, l'arrivée de la LGV-SEA a nécessité de remanier en profondeur certains secteurs de ce périmètre de projet. **La nécessaire implantation des ouvrages de superstructures de la LGV-SEA (cf. estacade par exemple) implique de repenser aujourd'hui les usages de ce territoire. En outre, l'installation dans ce périmètre des bases chantiers et vie de la LGV-SEA laissera à terme des emprises foncières potentiellement mobilisables par la collectivité.**

Les principaux enjeux identifiés :

- Création d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) à Lagrave venant s'appuyer sur la halte TER existante,
- Valorisation des délaissés LGV et des friches (Bellevue)
- Valorisation du site par de l'activité économique à proximité des infrastructures – A10 / gare de Lagrave
- Revalorisation et re dynamisation du bourg de Lagrave (OPAH? / Commerces et services / lien avec le PEM)
- Requalification des entrées de ville : Sud et Salengro
- Valorisation des franges et lien avec les tissus des communes riveraines (Saint Vincent de Paul, Sainte Eulalie, Saint-Loubès)
- Questionnement sur le devenir des zones 1AU Verdo, Michaëlis / Lagrave
- Préservation de l'habitat et de la qualité de vie des habitants en place
- Desserte du secteur tous modes

Cette mission se décompose en trois phases :

La phase 1 réside dans l'étude du contexte urbain et la définition d'un plan programme et ce, sur une durée de 2 mois. Pour ce faire le titulaire devra effectuer les missions suivantes :

- Mission de synthèse des données liées à la LGV-SEA
- Programmation urbaine et économique
- Programmation du PEM de Lagrave

La phase 2 consiste à l'élaboration du projet urbain sur une durée de 5 mois. Sur la base du diagnostic et des éléments de programme, des observations et orientations formulées par le Comité de Suivi, le titulaire proposera des scénarios d'aménagement du secteur présentant des

préconisations de stratégies de valorisation du site, en termes de vocations. À la suite du choix d'un des scénarii, le titulaire établira le plan guide d'aménagement du secteur et déterminera des sites à enjeux à travailler finement.

La phase 3 consistera à déterminer pour chacun des sites de projets (cf. équipements et/ou lieux structurants du secteur) les actions à engager pour la mise en œuvre opérationnelle du projet (durée 1 mois).

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33.3-57 à 59 du Code des Marchés Publics en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus, dossier consultable par les Conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, en application des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette étude est estimée à 90 000 € HT. Elle est prévue au budget principal de l'exercice 2013, chapitre 20 - compte 2031 - fonction 8241 - programme HB 28 - CRB UB00.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- décider de lancer une procédure de type appel d'offres ouvert
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la Commande Publique - 6ème étage,
- autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation d'un appel d'offres ouvert publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 33,57 à 59

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les enjeux d'attractivité et de développement territorial de ce secteur induits par l'arrivée de la LGV Sud Europe Atlantique nécessitent d'encadrer, de maîtriser et d'organiser le développement et l'aménagement de ce territoire, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur Est à Ambarès -et-Lagrave.

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres pour réalisation d'une étude urbaine sur le secteur Est à Ambarès-et-Lagrave.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours au chapitre 20, compte 2031 ; fonction : 8241, CRB : UB00 programme HB28.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

Mme. CHRISTINE BOST